



Réf. Farde e-Assemblées : 2615068

N° OJ : 323

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Convention entre la Ville et l'asbl "Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles".

Le Conseil Communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subsidier l'asbl "Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles" afin de payer les loyers des locaux boulevard d'Anvers 26;

Considérant qu'un montant de 30.000,00 EUR est prévu au budget ordinaire de 2024 à l'article 85109/33202 (subsidies aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de rédiger une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles" fixant les modalités pour le paiement des loyers des locaux précités;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles" est adoptée.

Annexes :

[Convention ALE FR 2024 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)